

d'emploi que le ministère organise chaque année sur le plan communautaire. L'an dernier, un montant de \$1,200,000 a été approuvé à cette fin. Une somme additionnelle de \$414,000 a été mise en disponibilité aux termes du programme fédéral supplémentaire de constructions d'hiver, pour l'exécution de travaux dans les réserves de seize régions désignées en voie d'aménagement.

On encourage les Indiens à exploiter et à développer les richesses naturelles de leurs réserves et le budget prévoit l'achat de matériel, de fournitures et d'outillage destinés à les aider en ce sens. On continue de maintenir des programmes d'aide aux agriculteurs et aux éleveurs en encourageant particulièrement l'élevage des bestiaux. On a adopté un système de roulement des troupeaux qui promet de bons résultats. Les ressources forestières des réserves indiennes constituent un autre facteur important dans l'économie des Indiens. Les coupes récoltées par les Indiens eux-mêmes ont passé à 90 p. 100, alors qu'elles n'étaient que de 25 p. 100 il y a une quinzaine d'années. Le pétrole et le gaz fournissent à un certain nombre de bandes indiennes situées, pour la plupart, en Alberta un revenu annuel de plus de deux millions de dollars.

Beaucoup de réserves offrent des possibilités industrielles qui n'ont pour ainsi dire pas encore été utilisées. Le développement sur ce plan a été plutôt restreint jusqu'ici, mais nous espérons pouvoir faire plus dans ce domaine. A ces fins, nous avons établi d'étroites relations au niveau de l'étude des projets avec le ministère de l'Industrie et nous comptons profiter pleinement de ses services. Il nous faudra aussi renforcer considérablement le personnel sur place de la Direction.

Nos prévisions budgétaires reflètent les proportions qu'a dû prendre notre programme d'activité pour satisfaire aux demandes concernant l'artisanat indien. Nous fournissons davantage de matières premières moyennant remboursement, et nous élargissons la diffusion de la production par l'expansion des moyens d'écoulement dont dispose le ministère. Conscient de la nécessité qu'il y a d'accorder encore plus d'attention à cette question, mon ministère a retenu dernièrement les services d'un spécialiste des arts et métiers qui étudiera l'expansion progressive de l'artisanat indien, pour voir comment on pourrait l'activer encore davantage.

Des entreprises d'exploitation ont été mises sur pied à l'intention des Indiens très nombreux encore qui pratiquent leurs métiers traditionnels, la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette de plantes et de fruits sauvages. Comme ces entreprises portent sur des ressources appartenant aux provinces, leur succès dépend en grande partie du main-

tien de l'excellente collaboration qui existe actuellement sous la forme d'accords officiels pour le partage des frais ou d'accords non officiels pour le partage des tâches, avec les différentes provinces.

On aide les exploitants de la pêche commerciale en leur fournissant l'attirail de pêche et, dans certains cas, des services de congélation et d'entreposage. Aux trappeurs, on fournit l'équipement et les approvisionnements essentiels. Dans les deux cas, on aide, au besoin, à l'écoulement des produits.

Le ministère aide aussi les Indiens qui veulent travailler à salaire, par son programme de placement dans des emplois. Un nombre croissant de candidats choisis sont placés dans des emplois permanents dans les divers centres urbains, avec la collaboration de la division des services spéciaux de placement. Le nombre total des placements de nature permanente effectués, depuis cinq ans, a été de 2,124 dont 507 en 1963-1964. Les candidats heureux, dans la majorité des cas, avaient acquis la compétence nécessaire pour occuper leur emploi grâce à l'instruction et à la formation technique que leur avait procurées le ministère.

Les placements ruraux saisonniers faits aussi avec l'aide du service national de placement ont atteint, d'après les chiffres connus, un total de 26,854 en comptant les quelque 9,109 placements de l'année dernière. Ces chiffres ne comprennent pas les nombreux Indiens qui ont obtenu de l'emploi de leur propre initiative.

Notre budget pourvoit de nouveau à l'exécution d'un programme de construction de routes visant à améliorer les routes dans les réserves les plus peuplées et à donner accès aux groupements indiens des endroits isolés. Bien que des progrès aient été réalisés dans ce domaine au cours des années passées, il reste encore beaucoup à faire, surtout à l'égard des réserves dont les résidents ne disposent pas encore de routes convenables vers les centres de population où ils pourraient trouver des occasions d'emploi, profiter des écoles, etc. Dans certains cas, les gouvernements provinciaux ont participé à la construction et à l'entretien des routes dans les réserves. On espère arriver, par d'autres pourparlers avec les provinces, à fournir de meilleurs moyens de transports aux Indiens.

La salubrité publique constitue encore un problème urgent dans de nombreuses régions, et l'on remarquera une augmentation substantielle de la somme affectée à ce genre de travail. Le personnel technique du ministère accorde la priorité à l'aménagement de puits et à l'installation de systèmes d'eau et d'égout partout où cela est possible. On s'efforce, en outre, d'encourager les dirigeants des bandes à voir eux-mêmes à l'aménagement de meilleures installations sanitaires.